

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Recrutement de personnel contractuel à la Chancellerie

Sur proposition de M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal (*) visant à ajouter une rubrique concernant le personnel spécialisé en communication externe du SPF Chancellerie.

Sur proposition de M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal (*) visant à ajouter une rubrique concernant le personnel spécialisé en communication externe du SPF Chancellerie.

Afin de faire face à l'évolution constante des technologies de la communication, le Service Public Fédéral Chancellerie souhaite pouvoir recruter du personnel spécialisé en communication externe de façon souple et fluctuante. Cette possibilité de recruter du personnel implique une modification de la réglementation déterminant de façon limitative les tâches auxiliaires ou spécifiques qui justifient le recours à des collaborateurs contractuels. Ce projet avait déjà précédemment reçu l'aval du Conseil des Ministres mais avait fait l'objet d'un désaccord des organisations syndicales siégeant au Comité des Services publics fédéraux, communautaires et régionaux en raison d'une préférence pour le recrutement de personnel statutaire. (*) modifiant l'arrêté royal du 1er février 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe